Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1699-21
REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1699-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1528-17

AVIS est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi, 16 février 2021, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté **le projet de règlement numéro 1699-21 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'agrandir la zone MS-225 à même la zone H-223.**

En vertu du décret 102-2021 du 5 février 2021, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnels d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours;

Ce projet de règlement a notamment pour objet de modifier le feuillet numéro 1 du plan de zonage en annexe A du règlement de zonage numéro 1528-17 par l'agrandissement de la zone MS-225 au détriment d'une partie de la zone H-223.

Les limites de la nouvelle zone MS-225 ainsi agrandies sont les suivantes :

Au nord : Par les limites Nord des lots 6 366 746, 2 177 819, 2 177 820 et 2 177 823 du cadastre du Québec;
À l'est : Par la rue Saint-Pierre et la limite de propriété Est du lot 6 366 746 du cadastre du Québec;
Au sud : Par les limites Sud des lots 2 177 812 et 2 177 811 du cadastre du Québec;
À l'ouest : Par les limites Ouest des lots 2 177 813 et 2 177 819 du cadastre du Québec et par une partie des arrière lots de la rue Saint-Pierre.

Les limites de la zone H-223 modifiée sont les suivantes :

Au nord : Par les lignes latérales nord des lots 2 180 878 et 2 180 881 du cadastre du Québec et la rue Longtin;
À l'est : Par les lignes arrière des propriétés de la rue Sainte-Marie et les limites latérales Est des lots 2 177 815 et 2 177 818 du cadastre du Québec;
Au sud : Par une partie de la rue Sainte-Catherine;
À l'ouest : Par les lignes arrière des propriétés de la rue Longtin.

Le tout tel que montré au plan ci-dessous :

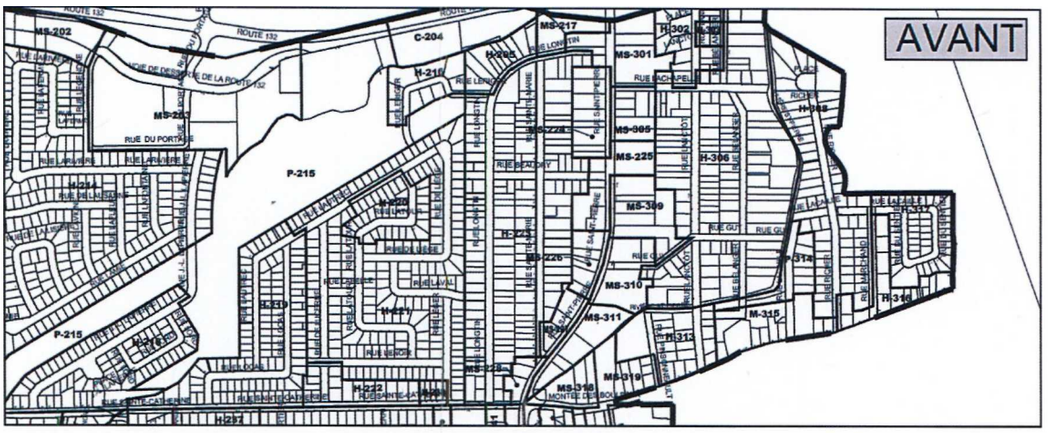

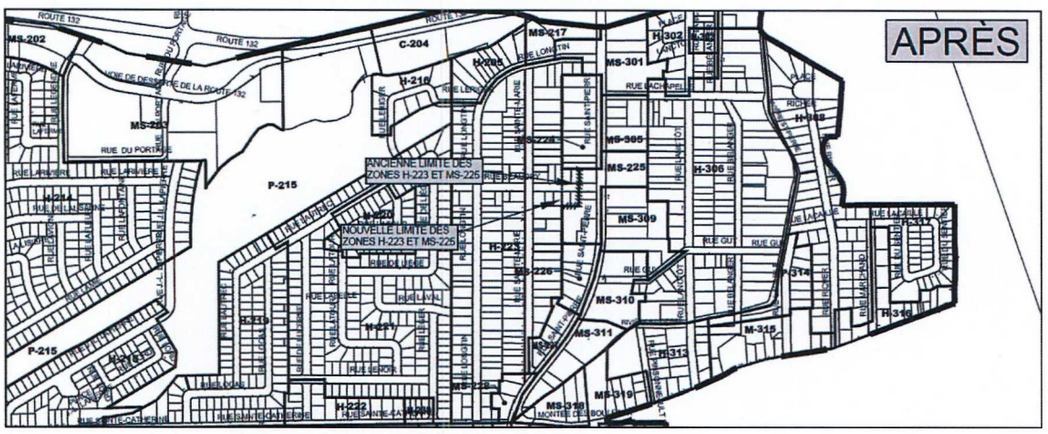

(Pour la vidéo explicative du projet, cliquez ici)

Ce projet de règlement concerne les zones MS-225 et H-223, telle que montrées au croquis ci-dessus (version Avant).

Que toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à : greffe@saint-constant.ca ou par courrier à l'adresse suivante : Service des affaires juridiques et greffe, 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant (Québec) J5A 2G9 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville situé à l'arrière du bâtiment, **pour une période minimale de quinze (15) jours**, suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 15 mars 2021, 23h59.

Les questions et commentaires reçus seront soumis à la considération des membres du Conseil.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les détails du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption sont présentés dans une capsule vidéo disponible sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section « Avis publics ». Ce projet de règlement peut également être consulté sur notre site Internet à la même adresse. Toutefois, pour plus d'informations ou pour toutes questions concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire et du développement économique, au numéro (450) 638-2010 poste 7223.

Si le contexte de la pandémie le permet, ce projet de règlement peut également être consulté au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, sise au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, durant les jours et heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 25 février 2021.

Me Sophie Laflamme greffière
Directrice des affaires juridiques